

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 20 octobre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER,, Tony GABIER, Adrien BARROIS, Julien RODRIGUES LOPES Melvin GOMES
Mme Yvane JONNAIS,
Stéphane PILLEMONT représentant la CDA,

Absents excusés : MM. Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, , MMES Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITÉRIUMS

Les engagements pour les Critériums Départementaux ainsi que les Challenges U10/U11 sont désormais clos. Pour consulter la liste des inscrits et les poules des Critériums Départementaux : [cliquez ici](#).

BUCHELOISE AS

Demande du club pour ajouter 1 équipe sans distinction d'âge en U10/U11 et 1 équipe sans distinction d'âge en U12/U13.

La Commission prend note.

DAMMARTIN EN SERVE AS

La Commission prend note du courrier du club, l'équipe est affectée en poule B.

PLATEAUX U7-U9 PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Plusieurs inscriptions ont été lancées pour la catégorie :

1. Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.
2. Les inscriptions pour les plateaux spécifiques U6 sont closes.
3. Les inscriptions pour les plateaux proposés sur les créneaux du mercredi sont closes. Avec seulement 2 inscrits, la Commission ne proposera pas de plateaux sur les mercredis en 2025. Elle fera un sondage pour 2026.

MAULOISE US

Demande du club pour avoir des déplacements moins lointains en U6/U7.

La Commission prend note et vous rappelle que les critères géographiques (35MN/35KM) et de conception des plateaux (association par groupe d'équipes similaires) ont été respectés.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.

MAULOISE US

Demande du club pour avoir des déplacements moins lointains en U6/U7.

La Commission prend note et vous rappelle que les critères géographiques (35MN/35KM) et de conception des plateaux (association par groupe d'équipes similaires) ont été respectés.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

TRIEL AC

Demande du club pour changer son encadrant référent U11, suite à l'obtention du diplôme de l'éducateur initialement prévu.

Après vérifications, la Commission valide ce changement et vous demande de prévoir sa licence éducateur fédéral pour le début de la phase 2 (8 novembre).

U11 du 27/09 : HOUDANAISE REGION / CHANTELOUP / CHATOU / HOUILLES SO

La Commission avait donné tous les matches perdus par pénalité, en raison du non envoi des feuilles de plateaux.

Le Club de CHATOU AS demande la régularisation des points. Le club de HOUDANAISE REGION FC nous envoie un mail pour signaler en effet que les documents avaient été envoyés uniquement aux clubs du plateau et non au District.

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison, veut bien faire preuve de mansuétude et prend en compte les résultats. Merci de votre vigilance à l'avenir.

Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)

U10

- ▣ MONTESSON US : 2ème infraction (04/10)
- ▣ HOUILLES SO : 2ème infraction (18/10)
- ▣ SARTROUVILLE ES : 1ère infraction (11/10)
- ▣ MANTOIS 78 FC : 1ère infraction (18/10)

U11

- ▣ BOUGIVAL FOOT : 3ème infraction (11/10)

La Commission, prenant acte des 3 infractions constatées et non excusées, sur les 3 premières journées du Critérium (sachant qu'elle reste en attente de la feuille de plateau du 18/10), décide d'appliquer le règlement de la compétition, article 4, qui stipule :

« A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoirs ».

Par conséquent, l'équipe BOUGIVAL FOOT 1 est exclue du Critérium Espoirs U11 et rebasculée en Critérium par année d'âge

à compter de la prochaine phase. La Commission a fait le choix d'associer cette équipe qui était sur le Critérium sans distinction d'âge, si le club souhaite une autre association, merci de nous le préciser au plus vite.

▣ LIMAY ALJ : 3ème infraction (11/10)

La Commission, prenant acte des 3 infractions constatées et non excusées, sur les 3 premières journées du Critérium (sachant qu'elle reste en attente de la feuille de plateau du 18/10), décide d'appliquer le règlement de la compétition, article 4, qui stipule :

« A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoirs ».

Par conséquent, l'équipe LIMAY ALJ 1 est exclue du Critérium Espoirs U11 et rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

CONFLANS FC du 20/09

Suite au retour de la Commission de Discipline, la Commission maintient son souhait de recevoir le club au sujet de l'organisation du plateau. La Commission se tient prêt à trouver un créneau en visioconférence qui arrange toutes les parties.

Merci de nous faire part de vos disponibilités

SARTROUVILLE ES du 20/09

La Commission après réception des représentants de SARTROUVILLE ES, TRIEL AC & YVELINES US, qu'elle remercie pour leur disponibilité.

Après délibération la Commission décide de rappeler tous les encadrants concernés au devoir de leurs charges et insiste sur le fait de garder de la mesure concernant les propos tenus, notamment ceux de l'arbitre de SARTROUVILLE ES.

Elle insiste également sur l'importance de la communication entre clubs en amont des rencontres.

U12 du 20/09 : GARGENVILLE STADE

La Commission avait donné tous les matches perdus par pénalité, en raison du non envoi des feuilles de plateaux.

Le club de GARGENVILLE STADE nous envoie un mail pour signaler qu'il pensait l'avoir fait et nous a déposé la semaine passée les feuilles papier au District.

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison, veut bien faire preuve de mansuétude et prend en compte les résultats. Merci de votre vigilance à l'avenir.

U12 du 27/09 : LIMAY ALJ / CONFLANS FC / PLAISIROIS FO / CHANTELOUP US

La Commission avait donné tous les matches perdus par pénalité, en raison du non envoi des feuilles de plateaux.

Le Club de PLAISIROIS FO demande la régularisation des points.

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison, veut bien faire preuve de mansuétude et prend en compte les résultats fournis par PLAISIROIS FO. Merci de votre vigilance à l'avenir.

Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)

U13

LIMAY ALJ : 3ème infraction (11/10)

La Commission, prenant acte des 3 infractions constatées et non excusées, sur les journées 2, 3 & 4 du Critérium, décide d'appliquer le règlement de la compétition, article 4, qui stipule : « A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoirs ».

Par conséquent, l'équipe LIMAY ALJ 1 est exclue du Critérium Espoirs U11 et rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase.

FOURQUEUX AS : 2 infractions phase 1 U13

La Commission a pris note du courrier du club, néanmoins, elle décide de ne pas excuser l'une des absences. En effet, le club a attendu d'être mis en infraction pour expliquer une situation qui aurait du être anticipée.

Elle appelle le club à la plus grande vigilance, sachant qu'à la prochaine absence non excusée sur la saison, l'équipe sera susceptible d'être sortie du dispositif.

SARTROUVILLE ES : 2 infractions phase 1 U13

La Commission a pris note du courrier du club, néanmoins, elle décide de ne pas excuser l'une des absences. En effet, le club a attendu d'être mis en infraction pour expliquer une situation qui aurait du être anticipée.

Elle appelle le club à la plus grande vigilance, sachant qu'à la prochaine absence non excusée sur la saison, l'équipe sera susceptible d'être sortie du dispositif.

FORFAIT AVISE
FESTIVAL FOOT U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

- ♦ ETANG ST NOM ES 1
- ♦ YVELINES US 3
- ♦ PORCHEVILLE FC 4
- ♦ VILLEPREUX FC 3
- ♦ FEUCHEROLLES USA 3
- ♦ VILLIERS LE MAHIEU AS 2
- ♦ NEAUPHLE PONT RC 3

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLÈTES
U9 CLASSIQUES

Plateaux du 11/10/25

Amende : 8€

(Annexe 2 RS DYF)

- ▣ 925101108 à EPONE : **EPONE USBS** (manque signature) & **FONTENAY ST PÈRE AS** (manque nombre participants)
- ▣ 925101115 à BOUGIVAL : **VILLEPREUX FC** (manque nombre participants)
- ▣ 925101125 à VERNEUIL SUR SEINE : **VERNEUIL SUR SEINE** (manque signature)
- ▣ 925101106 à CHATOU AS : **MONTESSON US** (manque licence) & **VESINET SCI** (manque licences et signatures)
- 925101101 à HOUDANAISE REGION : **ABLIS FC SUD** (manque signature)

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7 CLASSIQUES

Amende après rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 04/10/25

725100421 : **MANTOIS 78 FC 1**, **TRIEL AC**, **VIVONS FOOT MANTES**

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

925101126 GARGENVILLE
925101102 JUZIERS
925101124 VELIZY

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

Fiche récapitulative u8/9

2104 : **MANTOIS 78 FC** (HOUILLES AC, VERNEUIL ENTENTE)

Fiche récapitulative u8

2101 : **SARTROUVILLE ES**
2102 : **MUREAUX OFC**
2102 : **MONTIGNY LE BX As**

Fiche équipe

BAILLY NOISY SFC
BONNIERES FRE FC
CHATOU AS
MANTOIS 78 FC
VERNEUIL ENTENTE
LIMAY ALJ
ELANCOURT OSC
VELIZY ASC
PLAISIROIS FO
VERSAILLES 78 FC

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 04/10

2 : **ANDRESY FC**
3 : **ACHERES FC3**
6 : **MANTOIS 78 FC5**
27 : **MONTESSON US**
34 : **BOUAFLE FLINS ES**
36 : **CONFLANS RACING**
39 : **BREVAL LONGNES FC**
58 : **PORT MARLY CS**

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

1 : **HOUILLES AC**
2 : **CONFLANS FC**
6 : **SARTROUVILLE ES**
10 : **VILLENES ORGEVAL FC**
11 : **TRAPPES ES**
12 : **ANDRESY FC**
13 : **ACHERES FC**
15 : **HOUDANAISE REGION FC**
18 : **VERNEUIL ENTENTE**
20 : **LIMAY ALJ**
22 : **GARGENVILLE STADE**
25 : **PORCHEVILLE FC**
26 : **MUREAUX OFC**
34 : **BOUGIVAL FOOT**
39 : **ST CYR AFC**
42 : **CONFLANS RACING**
43 : **MAULOISE US**
44 : **BOUAFLE FLINS ES**
45 : **BEYNES FC**
47 : **GUERVILLE ARNOUVILLE AS**
49 : **PERRAY FOOT ES**
51 : **VINSLY FCM**
57 : **ETANG ST NOM ES**
58 : **MANTES OLYMPIQUE FC**
60 : **MONTFORT FC**

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

Amende après rappel : 20€ (+ pénalités sportives)

Plateaux du 11/10/25

U10

MAGNY FC /BOUGIVAL/MANTOIS/TRAPPES

Rappel avant amende et pénalités sportives

Plateaux du 18/10/2025

U10

FONTENAY FLEURY/CARRIERES GRESILLONS/CHESNAY
CROISSY /FOURQUEUX /MAGNY FC/CONFLANS FC
SARTROUVILLE /VERSAILLES 78 FC /NEAUPHLE PONT RC/
MUREAUX

U11

RAMBOUILLET / BOUGIVAL /MONTIGNY AS /MONTESSON US
LIMAY ALJ /FOURQUEUX /CONFLANS FC /MANTES VIVONS
FOOT

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 04/10

2 : ACHERES FC
3 : VELIZY ASC
5 : TRAPPES ES
13 : PORCHEVILLE FC
32 : CONFLANS RACING
33 : CONFLANS FC
43 : PORT MARLY CS
45 : MAURECOURT FC

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

2 : POISSY FC
4 : ANDRESY FC
9 : ACHERES FC
11 : AUBERGENVILLE FC
14 : ELANCOURT OSC
21 : FOURQUEUX AS
22 : CHANTELOUP US
23 : MANTOIS 78 FC
29 : GARGENVILLE STADE
30 : BOUGIVAL FOOT
36 : MESNIL LE ROI AS
40 : ISSOU AS
43 : VALLEE 78 FC 3